

添付資料

添付資料 1 署名ミニッツ

Procès-verbal de la Mission
sur
l'Etude Préliminaire du
Projet de Construction et d'Equipement d'une Ecole Normale d'Instituteurs à
Mamou en République de Guinée


En réponse à la requête du Gouvernement de la République de Guinée (désignée ci-après "Guinée"), le Gouvernement du Japon a décidé d'exécuter une Etude Préliminaire relative au "Projet de Construction et d'Equipement d'une Ecole Normale d'Instituteurs à Mamou (désigné ci-après "le Projet") et a confié sa réalisation à l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (désigné ci-après "la JICA").

La JICA a délégué en Guinée du 20 août au 10 septembre 2005 une mission chargée de l'Etude Préliminaire (désignée ci-après "la Mission") conduite par Monsieur Akihiko HOSHINO, Chef d'Equipe d'éducation et formation professionnelle, 2^{ème} Groupe de la gestion des projets, Département de la gestion de la coopération financière non-remboursable, JICA.

La Mission a eu des discussions avec les responsables concernés du Gouvernement guinéen et a effectué des visites de terrain.

A la lumière des discussions, les deux parties ont confirmé les points essentiels des discussions mentionnés dans les pages suivantes.

Fait à Conakry, le 1^{er} septembre 2006



M. Akihiko HOSHINO
Chef de Mission
Mission de l'Etude Préliminaire
Agence Japonaise de Coopération
Internationale (JICA)
Japon



Son Excellence M. Kiridi BANGOURA
Ministre de l'Enseignement Technique et de
la Formation Professionnelle
République de Guinée

ak

1. Objectif du Projet

L'objectif du Projet est de contribuer à l'amélioration de la formation d'instituteurs de qualité afin de répondre à la nécessité de la mise à disposition des maîtres, par la construction et la fourniture d'équipements d'une Ecole Normale d'Instituteurs dans la région faisant l'objet du projet.

2. Organisme responsable et organisme d'exécution

2-1 L'organisme responsable du Projet est le Ministère de la Coopération Internationale.

2-2 L'organisme d'exécution du Projet est le Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (DNFPPP/Direction Nationale de la Formation et du Perfectionnement Professionnel des Personnels).

2-3 L'organigramme du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle est indiqué dans l'Annexe 1.

3. Site du Projet

Le Projet est domicilié au chef-lieu de la Région Administrative de Mamou.

4. Contenu de la requête de la partie guinéenne

Sur la base du résultat des discussions entre les deux parties, les composantes de la requête présentée par la partie guinéenne ont été confirmées telles qu'indiquées dans l'Annexe 2. La JICA examinera la pertinence du contenu de la requête et présentera le résultat de l'Etude au Gouvernement du Japon.

5. Système de l'aide financière non-remboursable du Japon

5-1 La partie guinéenne a pris connaissance du système de l'aide financière non remboursable du Japon expliqué par la Mission et présenté en Annexe-3.

5-2 Au cas où l'aide financière non remboursable du Japon serait accordée au Projet, la partie guinéenne s'engage à prendre les dispositions mentionnées en Annexe 4 pour une exécution régulière du Projet.

6. Autres points discutés

6-1 Position de la présente étude

Comme la présente étude est une étude préliminaire, la partie japonaise ne peut pas s'engager à exécuter une étude du concept de base, à cette étape. La Mission a expliqué à la partie guinéenne que le résultat de l'étude sera analysé au Japon et le Gouvernement du Japon décidera de l'exécution d'une étude du concept de base suivant le résultat de ce travail. La partie guinéenne a pris bonne note et souhaite un examen favorable de cette étude.

6-2 Contexte de la requête

La Requête a été adressée au Gouvernement du Japon en vue d'atteindre les objectifs relatifs à l'amélioration de l'accès et de la qualité de l'Education de base, et à l'augmentation de la capacité de formation des instituteurs figurant dans le Programme Education Pour Tous (PEPT).

6-3 Confirmation du contenu de la requête

Les deux parties ont confirmé l'ordre de priorité des composantes de la Requête tel qu'indiqué dans l'annexe 2.

6-4 Site du projet

La Mission a visité deux sites proposés par la partie guinéenne situés respectivement à Madina-Telico et à Telico village. La Mission a recommandé le site de Telico village en raison des conditions plus favorables (accès, aménagement du terrain, proximité d'agglomération et d'établissements scolaire et universitaire). La partie guinéenne a accepté cette recommandation et fourni les actes de cession du terrain. Ces documents sont joints en annexe 5.

6-5 Les bénéficiaires directs (communautés locales, autorités régionale et préfectorale) ont remercié et félicité la partie japonaise pour la prise en considération de la Requête du Gouvernement guinéen et ont souhaité voir la réalisation de ce projet dans les meilleurs délais.

6-6 La Mission a demandé à la partie guinéenne de lui fournir les informations suivantes. La Partie guinéenne a donné son accord et s'engage à les fournir avant la fin de la présente Mission.

- (1) Projection des effectifs des élèves et instituteurs par région de 2006 à 2010.
- (2) Plan de livraison des instituteurs de chaque ENI (celui de Mamou et Guéckédou compris)
- (3) Plans types des installations d'ENI, coûts estimatifs, liste d'équipements et mobiliers et coûts estimatifs de ces derniers
- (4) Composition des installations de chaque ENI

6-7 La partie guinéenne a exprimé son souhait de voir le Projet démarrer le plus tôt que possible.

Annexe-1 : Organigramme du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle

Annexe-2 : Composantes de la Requête et ordre de priorité

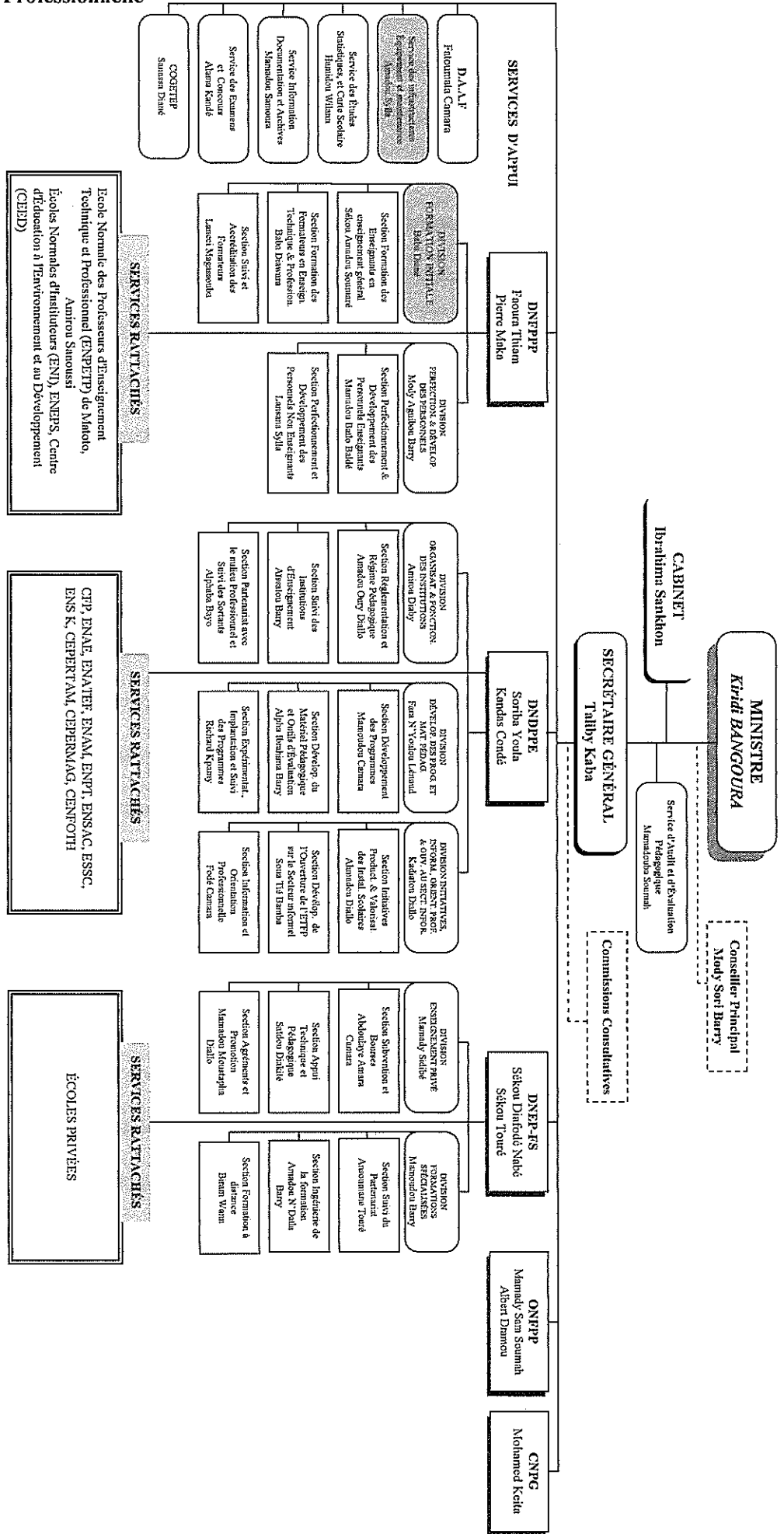
Annexe-3 : Système de l'Aide Financière Non Remboursable du Japon)

Annexe-4 : Principaux travaux à exécuter par chaque partie

Annexe-5 : Actes de cession du terrain

Annexe-6 : Liste des membres de la Mission JICA et les cadres rencontrés du côté guinéen

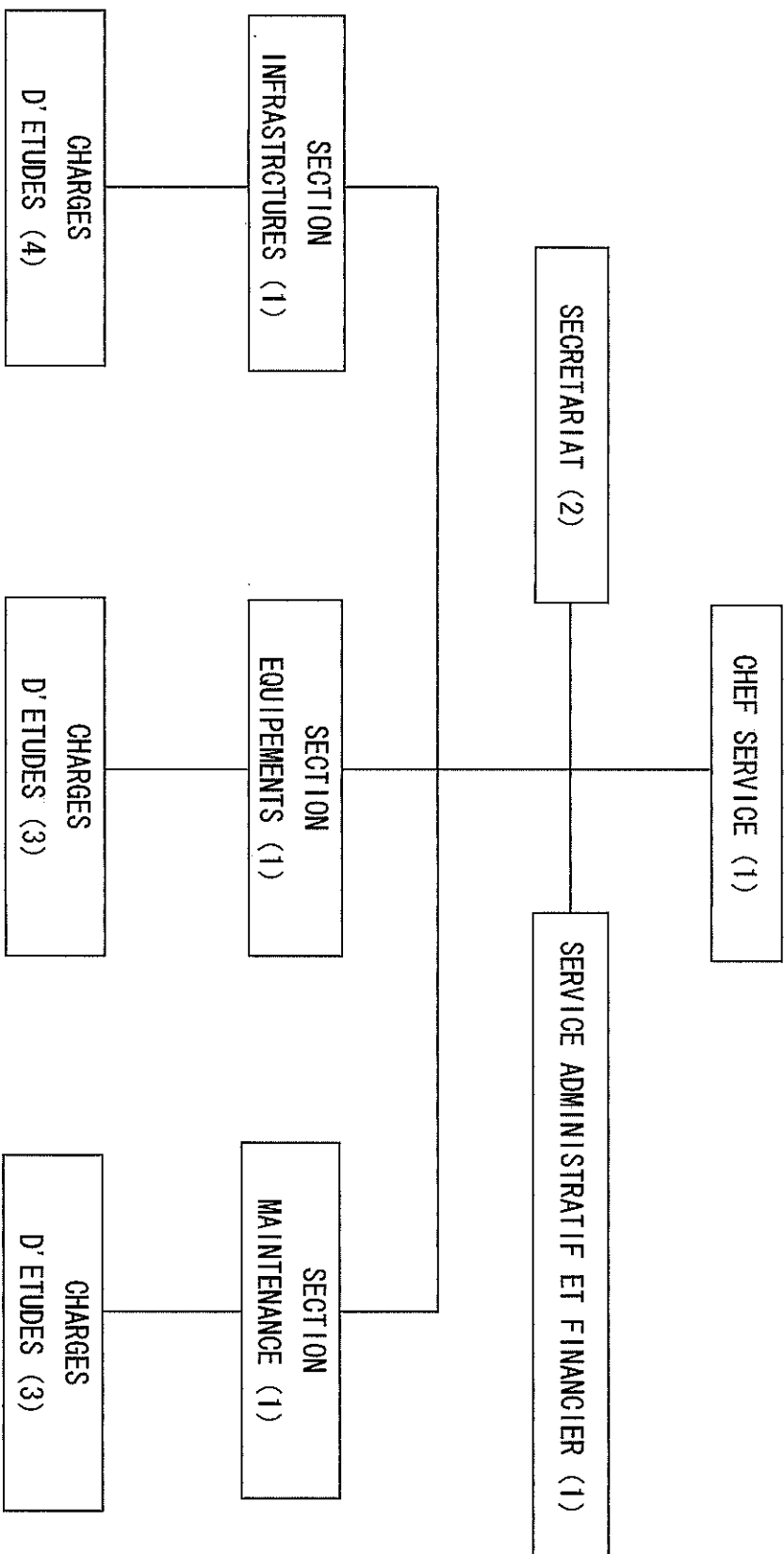
Annexe-1 : Organigramme du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle



ah

B

ORGANIGRAMME DU SNIEM/MET-FP



() : Nombre

ah

B

Annexe-2 : Composantes de la Requête et ordre de priorité

1) Capacités d'accueil : 300 élèves maîtres

2) Infrastructures :

N°	Désignation	Quantité	Priorité	Observations
1	Salles de cours	6	A	
2	Bloc administratif	1	A	
3	Centre de documentation et d'information	1	A	
4	Salle d'informatique	1	A	
5	Salle polyvalente	1	A	
6	Cantine scolaire	1	A	
7	Forage et réservoir d'eau	1	A	
8	Bloc de latrines	3	A	
9	Infirmierie	1	A	
10	Logements de fonction	3	A	
11	Aires de jeu (basket/volley, hand)	2	B	
12	Loge du Gardien	1	B	
13	Abri groupe électrogène	1	B	
14	Aire de parking	1	B	
15	Salle de maintenance	1	B	
16	Clôture (environ 600 ml)	1	C	

Quelques détails des infrastructures:

- a) Six (6) salles de cours avec vérandas
- b) bloc administratif : avec les commodités suivantes :
 - i) attente et circulation
 - ii) secrétariat
 - iii) comptabilité
 - iv) Bureau Directeur
 - v) Bureau directeur des études
 - vi) Bureau chargé des stages
 - vii) Salle des professeurs
 - viii) Bureau du surveillant/conseiller en éducation
 - ix) Toilettes
 - x) Magasins
- c) Salle polyvalente
 - i) Hall
 - ii) Estrade
 - iii) Coulisses
 - iv) Cabine de projection
 - v) Toilettes
 - vi) magasin
- d) Centre de documentation et d'information (Bibliothèque)
 - i) Hall
 - ii) espace livres et documents
 - iii) salle de lecture
 - iv) rangement multimédia
 - v) salle de reprographie
 - vi) bureaux (deux)
- e) logements : 3 (directeur, directeur des études, chargé des stages)
 - i) terrasses

- ii) séjour
- iii) salle à manger
- iv) cuisine avec réserve
- v) 3 chambres
- vi) Toilettes
- vii) Dégagement et circulation
- f) autres :
 - i) cantine scolaire
 - ii) infirmerie
 - iii) loge du gardien
 - iv) salle de maintenance
 - v) Abri Groupe électrogène
- g) aménagement extérieur
 - i) Aires de parking
 - ii) espace vert
 - iii) aires de jeu

4. Des ressources

4.1 Des ressources documentaires

a) les manuels de l'élémentaire

Ce sont les manuels agréés¹ de l'élémentaire. Cinquante exemplaires de chaque est requis. Ils sont de la **priorité A** (liste est disponible)

b) les livres de Référence :

130 titres au moins sont requis. Chaque titre en 10 exemplaires (liste disponible). Les livres de référence sont de la **priorité A**

4.2 Les ressources matérielles

a) Le mobilier

N°	Désignation	Quantité	Priorité
1	Tables individuelles dans les salles de cours	300	A
2	Chaises pour les salles utilitaires	900 ²	A
3	Chaises visiteurs	30	A
4	Armoires métalliques (salle de classe et salles utilitaires)	30	A
5	Bureaux individuels	30	A
6	Bureaux direction	6	A
7	Fauteuils haut dossier	15	A
8	Tables ordinaires	120	A
9	Table de conférence	2	A

¹ Liste des manuels et matériels pédagogiques agréés par le MEPU-EC en date du 24 septembre 2003

² Salles de cours (300) Salle polyvalente (400), salle de lecture (150), salle des professeurs (50)

b) Équipement technique et didactique

N°	Désignation	Quantité	Priorité
1	Tableau triptyque	6	A
2	Tableau blanc	8	A
3	Tableau Papier	6	A
4	Rétroprojecteur	6	A
5	Vidéo projecteur	1	A
6	Unité audio (amplificateur, lecteurs, haut parleur, microphone etc.)	1	A
7	Unité vidéo (caméra numérique, moniteur, lecteur DVD et VHS)	1	A
8	Unités informatiques (bureaux et salles informatiques)	20	A
9	Photocopieurs (PM)	2	A
10	Photocopieur (GM)	1	A
11	Scanner A4	2	A
12	Relieuse	1	A
13	Guillotine à papier	1	A
14	Agrafeuse (GM)	1	A
15	Groupe électrogène Puissance (KVA) $\leq 5 \leq 10$	1	B

c) Moyens logistiques

N°	Désignation	Quantité	Priorité
1	Véhicule de Direction (4x4 de préférence)	1	A
2	Motos de Direction	4	A
3	Motos des superviseurs ³	20	A
4	Minibus de 30 places pour le transport des élèves-maîtres	1	B

³ Le nombre de motos dépend de l'effectif des élèves maîtres à superviser par ENI ainsi que du ratio d'encadrement. Un ratio de 10 élèves maîtres par superviseur est un indicateur souhaité pour qualifier l'encadrement.

Annexe-3 : Système de l'Aide Financière Non Remboursable du Japon

1. Aide financière non remboursable du Japon

1-1. Programme de l'aide financière non remboursable du Japon

Le Programme d'aide financière non-remboursable accorde au pays bénéficiaire des fonds non-remboursable qui permettront de fournir les installations, les équipements et les services (main d'œuvre ou transport, etc.) pour le développement socio-économique du pays, selon les principes suivants et conformément aux lois et réglementations afférentes du Japon.

L'aide financière non-remboursable n'est pas effectuée sous forme de don en nature au pays bénéficiaire.

1) Le programme de l'aide financière non-remboursable est exécuté selon la procédure suivante.

« Demande »	Requête effectuée par le pays bénéficiaire
« Etudes »	Etude préliminaire et étude du concept de base effectuées par la JICA
« Estimation et approbation »	Estimation par le gouvernement du Japon et approbation par le Conseil des ministres du Japon
« Détermination de l'exécution »	Echange de Notes entre les deux gouvernements

Lors de la première étape, la requête présentée par le pays bénéficiaire, est examinée par le gouvernement du Japon (Ministère des Affaires étrangères) afin de déterminer si elle est pertinente dans le cadre de l'aide financière non-remboursable. Au cas où il serait confirmé que la requête est prioritaire en tant que projet d'aide financière non-remboursable, le gouvernement du Japon demande à la JICA de procéder à une étude.

Lors de la seconde étape, l'étude (étude du concept de base) est effectuée par la JICA ayant conclu un contrat avec une société de consultation japonaise chargée de l'exécution.

Lors de la troisième étape (estimation et approbation), le gouvernement du Japon décide, sur la base du rapport d'étude du concept de base élaboré par la JICA, si le Projet convient au cadre de l'aide financière non-remboursable. Il est ensuite soumis pour approbation au Conseil des ministres.

Lors de la quatrième étape (détermination de l'exécution), l'exécution du Projet approuvé par le Conseil des ministres est officiellement déterminée par la signature de l'Echange de Notes (E/N) entre les deux gouvernements.

Au fur et à mesure de l'exécution du Projet, la JICA accélérera le processus d'exécution en apportant son soutien au pays bénéficiaire pour les procédures d'appel d'offres, les signatures des contrats et les autres opérations nécessaires.

2) Position de l'étude

(1) Contenu de l'étude

Le but de l'étude (étude du concept de base) effectuée par la JICA est de fournir un document de base permettant de déterminer si un projet est exécutable ou non dans le cadre du Programme d'aide financière non-remboursable du Japon. Le contenu de l'étude est le suivant:

- Confirmer l'arrière-plan de la requête, les objectifs et les effets du Projet ainsi que les capacités de maintenance du pays bénéficiaire nécessaires à l'exécution du Projet

- Evaluer la pertinence de l'aide financière non-remboursable du point de vue technologique et socio-économique
- Confirmer le concept de base du plan convenu après discussions entre les deux parties
- Préparer un plan de base du Projet
- Estimer les coûts du Projet

Le contenu de la requête n'est pas obligatoirement approuvé en tant que contenu de l'aide financière non-remboursable. Le concept de base du projet doit être confirmé par rapport au cadre d'aide financière non-remboursable du Japon.

Le gouvernement du Japon demande au gouvernement du pays bénéficiaires de prendre toutes les mesures qui pourraient s'avérer pour assurer son indépendance lors de l'exécution du Projet. Ces mesures doivent être garanties même si elles n'entrent pas dans la juridiction de l'organisme du pays bénéficiaire en charge de l'exécution du Projet. Par conséquent, l'exécution du Projet doit être confirmé par toutes les organisations concernées du pays bénéficiaire par la signature des minutes des discussions.

(2) Sélection des consultants (ingénieurs-conseils)

En vue de la bonne exécution du Projet, la JICA effectue une sélection parmi les consultants enregistrés auprès de la JICA après avoir procédé à un examen des propositions soumises par ces derniers. Le consultant sélectionné procède à l'étude du plan de base et élabore le rapport sur la base des références fournies par la JICA.

A l'étape de conclusion du contrat entre le consultant et le pays bénéficiaire après l'Echange de Notes, la JICA recommande le même consultant que celui qui a participé à l'étude du concept de base afin d'assurer une cohérence technique entre l'étude du concept de base et le plan détaillé.

3). Plan de l'aide financière non-remboursable du Japon

(1) Echange de Notes (E/N)

L'aide financière non-remboursable du Japon est accordée conformément aux Notes échangées entre les deux gouvernements et dans lesquelles sont confirmés, entre autres, les objectifs, la durée, les conditions et le montant de l'aide.

(2) La "durée de l'aide" s'inscrit dans l'année fiscale dans laquelle le Conseil des ministres a approuvé le Projet. Toutes les procédures d'aide, Echange de Notes, conclusion des contrats avec le consultant et le contractant et paiement final à ceux-ci, doivent être achevées durant cette année fiscale.

Toutefois, en cas de retard lors de la livraison, de l'installation ou de la construction due à des éléments incontrôlables tels que le désastre naturel, la durée de l'aide financière non-remboursable pourra être prolongée d'une année fiscale supplémentaire après accord entre les deux gouvernements.

(3) Fourniture des produits et services

L'aide doit être en principe réservée exclusivement à l'achat de produits provenant du Japon ou du pays bénéficiaire, et aux services des ressortissants japonais ou du pays bénéficiaire.

Le terme "ressortissant japonais" signifie les personnes physiques japonaises ou les personnes

ah

B

morales japonaises dirigées par des personnes physiques japonaises.

Lorsque les deux gouvernements le jugent nécessaire, l'aide financière non-remboursable peut être utilisée pour les produits ou les services tel que le transport d'un pays tiers (autre que le Japon ou le pays bénéficiaire).

Toutefois, dans le cadre de l'aide financière non-remboursable, les principaux contractants, à savoir le consultant, l'entrepreneur et la société de commerce nécessaires à l'exécution de l'aide doivent en principe être exclusivement des ressortissants japonais.

(4) Nécessité de la vérification

Le gouvernement du pays bénéficiaire ou son représentant autorisé conclura les contrats en Yen japonais avec les ressortissants japonais. Ces contrats seront vérifiés par le gouvernement du Japon. Cette vérification est nécessaire car les fonds de l'aide financière non-remboursable proviennent des taxes des citoyens japonais.

(5) Dispositions à prendre par le gouvernement du pays bénéficiaire

Lors de l'exécution de l'aide financière non-remboursable, le pays bénéficiaire devra prendre les dispositions suivantes:

- a) Acquérir, dégager et niveler le terrain nécessaire pour les sites du Projet, avant le commencement des travaux de construction,
- b) Assurer les installations de distribution d'électricité, d'approvisionnement et d'évacuation des eaux ainsi que les autres utilités nécessaires à l'intérieur et aux alentours du site,
- c) Prévoir les bâtiments nécessaires avant les travaux d'installation dans le cas où le Projet consiste à fournir des équipements,
- d) Prendre en charge la totalité des dépenses et l'exécution rapide du déchargement, du dédouanement dans le port de débarquement et le transport terrestre des produits achetés dans le cadre de l'aide financière non-remboursable,
- e) Exonérer les ressortissants japonais de droits de douane, taxes intérieures et ou autres levées fiscales imposées dans le pays bénéficiaire eu égard à la fourniture des produits et des services spécifiés dans les contrats vérifiés,
- f) Accorder aux ressortissants japonais dont les services pourraient être requis en relation avec la fourniture des produits et des services spécifiés dans les contrats vérifiés, toutes les facilités nécessaires pour leur entrée et leur séjour dans le pays bénéficiaire pour l'exécution des travaux.

(6) "Usage adéquat"

Le pays bénéficiaire est requis d'entretenir et d'utiliser les installations construites et les équipements achetés dans le cadre de l'aide financière non-remboursable de manière adéquate et efficace et de désigner le personnel nécessaire pour le fonctionnement et la maintenance ainsi que de prendre en charge toutes les dépenses autres que celles couvertes par l'aide financière non-remboursable.

(7) "Réexportation"

Les produits achetés dans le cadre de l'aide financière non-remboursable ne doivent pas être réexportés à partir du pays bénéficiaire.

(8) Arrangement Bancaire (A/B)

- a) Le gouvernement du pays bénéficiaire ou son représentant autorisé devra ouvrir un compte à son nom dans une banque au Japon (ci-après dénommée la "Banque"). Le gouvernement du Japon exécutera l'aide financière non-remboursable en procédant aux paiements en Yen japonais pour

couvrir les obligations du gouvernement du pays bénéficiaire ou de son représentant autorisé conformément aux contrats vérifiés.

b) Les paiements seront effectués lorsque les demandes de paiement seront présentées par la Banque au gouvernement du Japon conformément à l'Autorisation de Paiement émise par le gouvernement du pays bénéficiaire ou de son représentant autorisé.

(9) Autorisation de Paiement (A/P)

Le Gouvernement du pays bénéficiaire devra régler à la banque la commission de notification de l'autorisation de paiement et la commission de paiement.

1-2 Schéma de la procédure de l'aide financière non remboursable du Japon

Le schéma de la procédure de l'aide financière non remboursable du Japon est indiqué ci-dessous.

Etapes		Déroulement des travaux	Gouvernement bénéficiaire	Gouvernement du Japon	JICA	Ingénieur conseil	Entrepreneur	Autre
Requête								
Formation et préparation du projet	Préliminaire							
	Concept de base							
Evaluation et approbation								
Mise en oeuvre								
Evaluation et suivi								

Annexe-4 : Principaux travaux à exécuter par chaque partie

N°	Eléments	Japon	Guinée
1	Acquérir le terrain		●
2	Dégager, niveler et remblayer le site si nécessaire		●
3	Construire portes et clôtures dans et autour du site		●
4	Construire l'aire de parking (dans le site, s'il y en a)	●	
5	Construire les pistes		
	1) dans le site	●	
	2) en dehors du site		●
6	Construire le bâtiment	●	
7	Fournir les installations pour la distribution en électricité, alimentation en eau, assainissement et d'autres installations secondaires		
	1) Electricité		
	a. ligne de distribution jusqu'au site		●
	b. branchement d'abonné et lignes intérieures dans le site	●	
	c. disjoncteur sur circuit principal et transformateur	●	
	2) Alimentation en eau		
	a. canalisation de distribution d'eau de ville jusqu'au site		●
	b. système de distribution dans le site (réservoirs de réception et surélevé)	●	
	3) Drainage d'eau		
	a. canalisation de drainage public jusqu'au site (eaux de pluie et autres)		●
	b. système de drainage dans le site (eaux w.c. déchets ordinaires, eaux de pluie et autres)	●	
	4) Système de téléphone		
	a. ligne principale de téléphone jusqu'au répartiteur principal (MDF) pour le bâtiment		●
	b. répartiteur principal et l'extension après le répartiteur	●	
	5) Mobilier et équipement		
	a. mobilier général		●
	b. équipement du projet (tables, chaises, etc.)	●	
8	Régler les commissions suivantes pour la banque japonaise sur les services bancaires basés sur l'A/B		
	1) commission de notification de A/P		●
	2) commission de paiement		●
9	Assurer le déchargement et dédouanement au port de débarquement dans le pays bénéficiaire (Guinée)		
	1) transport maritime ou aérien des produits du Japon au pays bénéficiaire	●	
	2) exonération des taxes et dédouanement des produits au port de débarquement		●
	3) transport à l'intérieur du pays du port de débarquement aux sites du projet	(●)	(●)
10	Accorder aux nationaux japonais dont les services seront nécessaires à propos de la fourniture des produits et des services effectuée en vertu des contrats vérifiés les facilités nécessaires pour leurs entrées et séjours dans le pays bénéficiaires afin qu'ils puissent exécuter leur travail.		●
11	Exonérer les nationaux japonais des droits de douane, des taxes intérieures et d'autres charges imposées dans le pays bénéficiaires, à l'égard de la fourniture des produits et service effectuée en vertu des contrats vérifiés.		●

12	Maintenir et utiliser adéquatement et efficacement les installations construites et équipements acquis par la coopération financière non-remboursable		●
13	Prendre en charge toutes les dépenses autres que celles couvertes par la coopération financière non remboursable indispensable pour le transport et l'installation des équipements		●

(A/B : Arrangement bancaire, A/P : Autorisation de paiement)

MINISTERE D'ETAT CHARGE
DES AFFAIRES INTERIEURES

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail- Justice- Solidarité

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION
DU TERRITOIRE ET DE LA
DECENTRALISATION

PREFECTURE DE MAMOU

DECISION N° 076 /PM/2006
PORTANT ATTRIBUTION DE PARCELLES AU M.E.T.F.P

LE PREFET DE MAMOU

VU, la Loi Fondamentale ;
VU, le Décret N°004/PRG/89 du 5 Janvier 1989, portant Mission et Organisation de
L'Administration Préfectorale ;
VU, le Décret D/2004/077/PRG/SGG du 26 Novembre 2004, portant nomination de
Monsieur Bandian DOUMBOUYA en qualité de Préfet de Mamou ;
VU, la demande formulée par le Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation
Professionnelle ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est accordé au M.E.T.F.P, l'autorisation d'occuper le lot unique N°15 du
morcellement de Télico-Village d'une superficie de 1 ha 50 a 39 ca pour la construction d'une
Ecole Normale des Instituteurs.

Article 2 : Cette attribution reste soumise aux clauses et conditions déterminées ci-
dessous :

- 1- le paiement d'une redevance forfaitaire de 250.000 Francs guinéens ;
- 2- le délai maximum de mise an valeur définitive est fixé à 3 ans.

Article 3 : Le non-respect d'une des conditions édictées ci-dessous entraînera la
déchéance d'office de l'autorisation et le terrain fera ainsi retour au domaine de l'Etat
guinéen.

Article 4 : La présente Décision qui prend effet à compter de sa date de signature sera
enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Ampliations

SG/CD..... 01
Maire C. Urbaine... 01
D.P.U.H..... 01
S/DOCAD..... 01
Interessés..... 31
Archives..... 01/36

Mamou, le 25 Août 2006



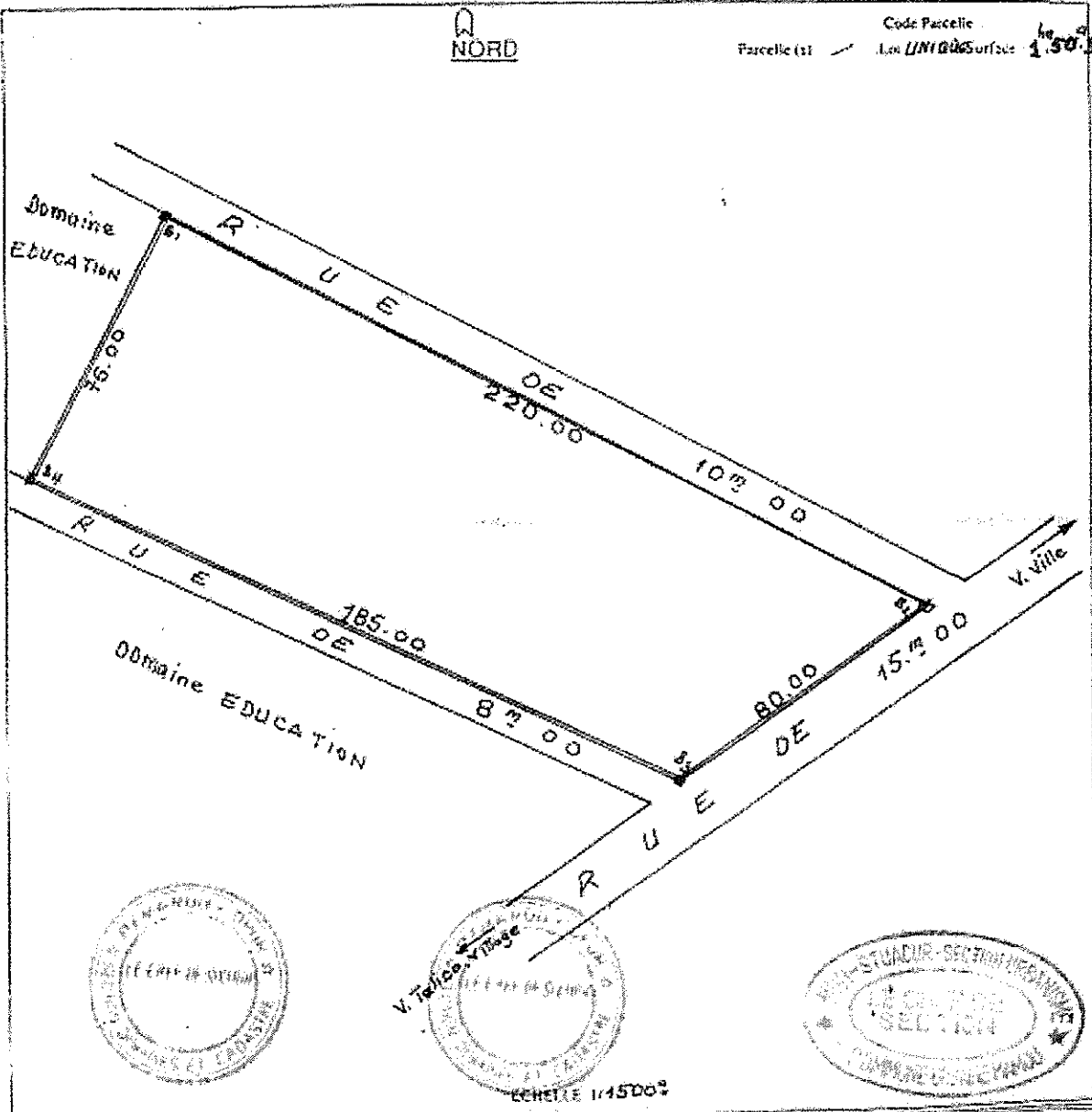
Bandian DOUMBOUYA

République de Guinée
 MINISTÈRE DE L'URBANISME
 ET DE L'HABITAT
 DIRECTION NATIONALE
 DES DOMAINES ET CADASTRE
 DIRECTION PREFECTORALE MAMOU

TITRE N°
 Réquisition N°
 Morcellement : T.F. N°

Lotissement : JELICO VILLAGE
 Cédant : ETAT GUINEEN
 Cessionnaire : M.E.T.F.P.
 Bailleur :
 Preneur :
 Livre Foncier de : MAMOU
 Type de Plan : ENI

AVIS IMPORTANT : Ce Plan établi n'engage le Cédant sur le titre de propriété et est sans



Vu et Approuvé
 MAMOU, le 25-08-2006
 Le Directeur Préfectoral de l'Urbanisme
 et de l'Habitat
 ING. A. MOUSSA CAMARA

Vu et Certifié
 MAMOU, le 26-08-2006
 Le Chef Section Domaines et Cadastre
 MOUY KOUHLIBALY

Levé et dressé par le Géomètre
 MAMOU, le 25-08-2006
 Le Chargé du Cadastre

ah

3

N° 0123987
Date 30/12/2006
Site EBG

Nom et Signature



Reçu de M

M. E. T. E. P. SY/Division
N° 25/108/2006
Le sommaire de : (ce reçu sera pour seul compte)

Nature Recette

Redevance administrative

Posté/Titre de Recette :

Impôts de l'Etat

Mode de Paiement :

Espece

25000000

Annexe-6 : Liste des membres de la Mission JICA et les cadres rencontrés du côté guinéen

Membres de la Mission JICA

M. HOSHINO Akihiko (Chef de mission)

Chef d'Equipe d'Education et Formation professionnelle, 2ème Groupe de la gestion des projets,
Dépt. de la gestion de des projets de la coopération financière non-remboursable, JICA

M. OSAKI Mitsuhiro (Coordinateur du projet)

Equipe d'Education et Formation professionnelle, 2ème Groupe de la gestion des projets, Dépt.
de la gestion de des projets de la coopération financière non-remboursable, JICA

M. TAKAHASHI Satoru (Spécialiste d'éducation/Plan d'éducation) IMG Inc

M. KOIZUMI Kazuna (Architecte/Plan d'installation) MOHRI, Architect & Associates, Inc.

M. ANDO Kazuo (Interprète) Japan International Cooperation Center (JICE)

Cadres rencontrés du côté guinéen

Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle

Son excellence M. Kiridi BANGOURA Ministre METFP

M. Ibrahima SANKHON Chef de Cabinet, Professeur de Lettres

M. Mody Sory BARRY Conseiller Principal

M. Soriba YOULA Directeur National (DNDPPE)

M. Sékou TOURE Directeur National Adjoint Ecoles Privées (DNEP-FS)

M. Pierre MAKHA Directeur National Adjoint / DNFPPP

Dr. Mamadouba Soumah Audit

M. Ahmadou SYLLA Chef Service SNIEM

M. Balla CAMARA Assistant administratif

M. Baba DIANE Chef Division Formation Initiale / DNFPPP

M. Ibrahim Camara Chef Comptable

Ministère de l'Enseignement Pré-Universitaire et de l'Education Civique

M. Sékou KABA Secrétaire Général

M. Mamadou Malal Diallo Directeur Adjoint/CT/SNIES

M. Sékou KOUYATE Chargé de Projet SNIES

M. Mohamed CAMARA SNIES

Ministère de la Coopération Internationale

M. Moustapha DIALLO Directeur National Adjoint

Mme Diénabou Saïfon DIALLO Directrice Division Bilatérale

M. Keïta N'FALY Chargé d'Etude

(Région de Mamou)

ENI à Doubréka

Mme Diallo Kadiatou Bah Directrice ENI

IRE à Mamou

M. Simon Pierre GOEPOGUI Inspecteur Régional Education

M. Sylla SEYDOUBA Chargé du SS Universitaire

M. Mamadou Alpha Dilé Diallo Chef Section Enseignement Secondaire

M. Yagouba Barry SAAF

M. Doumbouya Hassimiou Chef Section Enseignement Elémentaire

M. Mamadou Aliou Dian Assistant SSP

M. El Hadj Thierno Madiou Bououy Assistant Gestionnaire

M. Diallo Mamadou Lamine Adjoint à la gestion Personnel

M. Mamadou Kouradaka Diallo Directeur Régional F.C

M. Foundouno Jean Joseph Chef Section A.C.P.I

Centre de Formation Professionnelle à Mamou

M. Oumar Diallo S.A.A.F CFP

DPE à Mamou

M. Saïkou Ahmed Tidiane Caioati Chef Section Pédagogique

M. Kaba Souleymane Chargé Gestion Informatique et Statistiques

M. Dieng Mamadou Sellou Superviseur pédagogique

Région Administrative de Mamou

M. Alpha SOW Directeur de Cabinet

M. Kema TOURE Chef de Cabinet

Préfecture de Mamou

M. Elhi Boubacar Hotia Diallo Secrétaire Général Collectivités décentralisées

Préfecture Habitat de Mamou

M. Mory KOULIBALY Chef Section des Domaines Cadastre

M. Mamadi Seiba Kourouma Service des Domaines

(Région de Labé)**ENI à Labé**

M. Maham Baldé Directeur

Mme Aissatou Dioulabé Diallo Directrice des Etudes

M. Abdoul Salam Bah Chargé des Stages

M. Ibrahima Sylla Baldé P.E.N.

M. Alpha Oumar Bah CPMF/Sup.

Mme Lamine Poreko Diallo P.E.N.

M. Mamadou Bhoie Diallo P.C/Secrétaire

M. Abdoulaye Camara CPMF/S

M. Mamadou Kouraba Baldé P.E.N

M. Mamadou Cellou Diallo P.E.N

M. Bouya Diallo Prof. (Bib. Doc)

M. Ibrahima Mali Diallo C.P.M.F

M. Alpha Oumar Mosquet Diallo C.P. M.F

M. Mamadou Morou Soro C.P. M.F

M. Ousmane Diallo PEN

M. Amadou Tidiane Baldé EPS

M. Souleymane Sylla PEN

M. Mamadou Aliou Barry DON 1

M. Mamadou Camarana Diallo PEN

M. Phierno Ibrahima Poukara CPMF

M. Mouctar Diani Diallo PEN

M. Hassimiou Diallo PEN

M. Aguibou Diallo PEN

M. Bocar Soz Biblio-Doc

M. Aliou Barry CPMF/Superviseur

M. Mamadou Dian Ecole Baldé PEN

M. Boua Doré Gestionnaire Comptable

(Région de Kindia)**ENI à Kindia**

M. Ahmed Sekou Bangours Directrice

M. Aly Tafsir Thiam Chargé des Stages

ギニア共和国
マムー州小学校教員養成校建設計画 予備調査
協議議事録

ギニア共和国（以下「ギ国」と称する）政府より提出された要請に基づいて、日本国政府はマムー州小学校教員養成校建設計画（以下「プロジェクト」と称する）に関する予備調査を行うことを決定し、本調査の実施を独立行政法人国際協力機構（以下「JICA」と称する）に委託した。

JICAはギ国へJICA無償資金協力部 業務第二グループ 星野 明彦 教育・職業訓練チーム長を団長とする予備調査団を派遣し、調査を2006年8月20日より9月10日まで実施する予定である。

調査団は、ギニア国関係者と協議し、調査対象地域において現地調査を行った。

協議及び現地調査の結果、双方は付属書に記述された主要な項目を確認した。

コナクリ 2006年9月1日

星野 明彦
団長
予備調査団
独立行政法人国際協力機構

S. E. M. Kiridi BANGOURA

技術教育・職業訓練大臣
ギニア共和国

付属書

1. プロジェクトの目的

プロジェクトは、教員養成校の建設と必要な機材供与を行うことにより、対象州において、教員配置ニーズに応じた、質の高い教員の養成に寄与することを目的とする。

2. 責任機関及び実施機関

- 3-1 責任機関は国際協力省とする。
- 3-2 実施機関は技術教育・職業訓練省（人材育成・教育局）とする。
- 3-3 技術教育・職業訓練省の組織図を別紙1に添付する。

3. プロジェクトサイト

プロジェクトサイトはマムー行政州の州都に位置する。

4. ギニア国要請内容

調査団との協議の結果、ギニア国側は最終的に別紙2のアイテムを要請した。JICAは要請内容の妥当性を評価し、調査結果を日本国政府に報告する。

5. 日本の無償資金協力

- 5-1 ギニア国側は、調査団が説明した別紙3に記載された日本の無償資金協力制度について理解した。
- 5-2 ギニア国側は、無償資金協力が実施される場合、プロジェクトの円滑な実施のために、別紙4に記載されたとおりの必要な措置を行う。

6. その他関連事項

6-1 本調査の位置付け

本調査は予備調査であり、基本設計調査実施を約束するものではない。本調査結果は日本で解析され、本調査の結果に基づき日本国政府が基本設計調査の実施の可否を決定することを調査団はギニア側に説明し、ギニア側はこれを理解し、プロジェクトへの期待を表明した。

6-2 要請の背景

本計画は上位計画である「万人のための教育計画（PEPT）」によって掲げる、教育のアクセス及び質の向上、教員の養成にかかる目標を達成するために日本国政府に対し要請された。

6-3 要請内容の確認

双方は、別紙2に記載されたギニア国政府による要請コンポーネントの優先順位について確認した。

6-4 プロジェクトサイト

調査団は、マディナ・テリコ及びテリコ村にそれぞれ位置するギニア国側から提案されたサイトを視察し、立地条件（アクセス、整地、村や学校及び大学施設からの距離の近さ）を考慮して、テリコ村のサイトを推奨した。ギニア国側はこの推奨を受け入れ、土地の譲渡にかかわる証書を提供した。この書類は別添5に添付している。

6-5

直接的受益者（地元住民、州及び県の行政当局）は、ギニア政府の要請を検討してくれたことに対し、日本側に感謝しプロジェクトが早期に実現することを期待している旨表明した。

6-6

調査団は、本件調査に関わる以下の情報提供をギニア国側に要請し、ギニア国側は調査団が帰国する前までにそれらを提供すると約束した。

（1）各州ごとの小学生数及び小学校教員数の2006年から2010年の動態予測にかかるデータ

（2）各ENIの教員養成計画（マムー及びゲケドゥを含む）

（3）小学校教員養成校の標準設計にかかる図面、建設コスト積算書、家具・機材リスト及び家具・機材のコスト積算書

（4）各ENIの施設の構成

6-7

ギニア国側はできるだけ早期にプロジェクトが開始されることを希望した。

以上

別紙1 技術教育・職業訓練省の組織図

別紙2 ギニア国側要請アイテム及び優先順位

別紙3 無償資金協力制度

別紙4 両国政府によってとられる主な措置

別紙5 土地譲渡証書

別紙6 調査団員リスト及び面談者リスト

Annexe 2 Composantes de la requête et ordre de priorité

別紙2 ギニア国側要請アイテム及び優先順位

1) Capacités d'accueil : 300 élèves maîtres

受け入れ能力 : 300 学生

2) Infrastructures :

施設 名称

N°	Désignation	数量	優先順位	Observations
1	Salles de cours	6	A	教室
2	Bloc administratif	1	A	管理棟
3	Centre de documentation et d'information	1	A	文書・情報センター(図書館)
4	Salle d'informatique	1	A	情報室
5	Salle polyvalente	1	A	多目的ホール(講堂)
6	Cantine scolaire	1	A	学生食堂
7	Forage et réservoir d'eau	1	A	深井戸及び貯水槽
8	Bloc de latrines	3	A	便所(トイレ)
9	Infirmierie	1	A	保健室
10	Logements de fonction	3	A	宿舎
11	Aires de jeu (basket/volley, hand)	2	B	グラウンド(バスケ/バレーボール、ハンドボール)
12	Loge du Gardien	1	B	守衛詰所
13	Abri groupe électrogène	1	B	発電機室
14	Aire de parking	1	B	駐車場
15	Salle de maintenance	1	B	メンテナンス室
16	Clôture (environ 600 ml)	1	C	フェンス(約 600m)

Quelques détails des infrastructures: 施設内容

- a) **Six (6) salles de cours** avec vérandas 6 教室、ベランダ付
- b) **bloc administratif** : avec les commodités suivantes : 管理棟 : 下記の室を含む
 - i) attente et circulation 待合スペース及び廊下
 - ii) secrétariat 秘書室
 - iii) comptabilité 経理(会計)室
 - iv) Bureau Directeur 校長室
 - v) Bureau directeur des études 教務主任室
 - vi) Bureau chargé des stages 実習指導主任室
 - vii) Salle des professeurs 職員室
 - viii) Bureau du surveillant/conseiller en éducation 生活指導員室
 - ix) Toilettes トイレ
 - x) Magasins 倉庫(複数)
- c) **Salle polyvalente** 多目的ホール(講堂)
 - i) Hall ホール
 - ii) Estrade 演壇
 - iii) Coulisses 演壇(裏)控室
 - iv) Cabine de projection 映写室
 - v) Toilettes トイレ
 - vi) Magasin 倉庫
- d) **Centre de documentation et d'information (Bibliothèque)** 文書・情報センター(図書館)
 - i) Hall ホール
 - ii) espace livres et documents 図書室

- iii) salle de lecture 閲覧室
- iv) rangement multimédia オーディオビジュアル機器室
- v) salle de reprographie コピー室
- vi) bureaux (deux) 事務室(2室)
- e) **logements** : 3 (directeur, directeur des études, chargé des stages) 宿舎3棟(校長、教務主任、実習指導主任)
 - i) terrasses テラス
 - ii) séjour リビングルーム
 - iii) salle à manger 食堂
 - iv) cuisine avec réserve 収納付き台所
 - v) 3 chambres 3寝室
 - vi) Toilettes トイレ
 - vii) Dégagement et circulation 廊下その他スペース
- f) **autres** : その他
 - i) cantine scolaire 学生食堂
 - ii) infirmerie 保健室
 - iii) loge du gardien 守衛詰所
 - iv) salle de maintenance メンテナンス室
 - v) Abri Groupe électrogène 発電機室
- g) **aménagement extérieur** 屋外施設
 - i) Aires de parking 駐車場
 - ii) espace vert 花壇ほか緑地
 - iii) aires de jeu グランド

4. Des ressources 機材

4.1 Des ressources documentaires 教材

a) les manuels de l'élémentaire 教科書(マニュアル)

Ce sont les manuels agréés¹ de l'élémentaire. Cinquante exemplaires de chaque est requis. Ils sont de la **priorité A** (liste est disponible) 承認済み教科書(マニュアル)。各 50 部。優先順位 A (リスト有り)

b) les livres de Référence : 参考書

130 titres au moins sont requis. Chaque titre en 10 exemplaires (liste disponible). Les livres de référence sont de la **priorité A** 少なくとも 130 種類。各 10 部(リスト有り)。優先順位 A

4.2 Les ressources matérielles 機材

a) Le mobilier 家具類

N°	Désignation 名称	数量	優先順位
1	Tables individuelles dans les salles de cours 教室用机(1人用)	300	A
2	Chaises pour les salles utilitaires 職員及び学生用椅子	900 ²	A
3	Chaises visiteurs 来客用椅子	30	A
4	Armoires métalliques (salle de classe et salles utilitaires)金属製キャビネット(教室及びスタッフ室)	30	A

¹ Liste des manuels et matériels pédagogiques agréés par le MEPU-EC en date du 24 septembre 2003
2003年9月24日技術教育職業訓練省認可の教材・機材

² Salles de cours (300) Salle polyvalente (400), salle de lecture (150), salle des professeurs (50)
教室(300)、多目的ホール(400)、閲覧室(150)、職員室(50)

5	Bureaux individuels 各事務室	30	A
6	Bureaux direction 校長室	6	A
7	Fauteuils haut dossier 背もたれ肘掛け付椅子	15	A
8	Tables ordinaires 通常の机	120	A
9	Table de conférence コンフェランス用机	2	A

b) **Équipement technique et didactique** 技術的機材及び教材

N°	Désignation	Quantité	Priorité
1	Tableau triptyque 3つ折ボード	6	A
2	Tableau blanc ホワイトボード	8	A
3	Tableau Papier ペーパーボード	6	A
4	Rétroprojecteur OHP	6	A
5	Vidéo projecteur ビデオプロジェクター	1	A
6	Unité audio (amplificateur, lecteurs, haut parleur, microphone etc.) オーディオ機器 (アンプ、リーダー、拡声器、マイク等)	1	A
7	Unité vidéo (caméra numérique, moniteur, lecteur DVD et VHS) ビデオ(デジカメ、モニター、DVD 及び VHS リーダー)	1	A
8	Unités informatiques (bureaux et salles informatiques) 情報機器(オフィス及び情報処理室)	20	A
9	Photocopieurs (PM) コピー機 (中型)	2	A
10	Photocopieur (GM) コピー機 (大型)	1	A
11	Scanner A4 スキャナーA4	2	A
12	Relieuse 製本ツール	1	A
13	Guillotine à papier 紙裁断機	1	A
14	Agrafeuse (GM) ホチキス(大型)	1	A
15	Groupe électrogène Puissance (KVA)≤5≤10 発電機 5~10 KVA	1	B

c) **Moyens logistiques** 車両

N°	Désignation	Quantité	Priorité
1	Véhicule de Direction (4x4 de préférence) 管理部(校長用)車両 (できれば4WD)	1	A
2	Motos de Direction 管理部(校長用)オートバイ	4	A
3	Motos des superviseurs ³ 実習指導官用オートバイ	20	A
4	Minibus de 30 places pour le transport des élèves-maîtres (学生送迎用) 30人乗りマイクロバス	1	B

³ Le nombre de motos dépend de l'effectif des élèves maîtres à superviser par ENI ainsi que du ratio d'encadrement. Un ratio de 10 élèves maîtres par superviseur est un indicateur souhaité pour qualifier l'encadrement.

オートバイの数量は、ENIの実習指導官の人数と指導する学生数によって決まる。目標としている指導教官1人当たりの学生は10人である。

別紙 5 土地譲渡証書

内務担当省
土地・地方分権化行政省
マムー県

ギニア共和国
労働・正義・連帯

M.E.T.F.P への土地付与に関する決定第 076/PM/2006 号

基本法に鑑み

県行政に関する 1989 年 1 月 5 日付けデクレ(政令)第 004/PRG/89 号に鑑み

マムー県知事としてバンディアン・ドゥンブーヤ氏を任命することに関する 2004 年 11 月 26 日付けデクレ第 D/2004/077/PRG/SGG 号に鑑み

技術教育・職業訓練大臣の申請に鑑み

以下のとおり決定する

第 1 条 : M.E.T.F.P(技術教育・職業訓練省)に対して、小学校教員養成校の建設のために 1.5039 ヘクタールの土地 1 区画 N°15 を占有する許可を付与する。

第 2 条 : 本付与は、下記の条項及び条件に従うものとする。

- 1- 一括土地使用料 250.000 ギニアフランの支払い
- 2- 活用着手の最終的期限は 3 年とする

第 3 条 : 上記の条件の内一つでも遵守せざるとき許可は失効となり、土地はギニア国家の国有地に返還される。

第 4 条 : 本決定は署名日をもって有効とし、所要の場所に登録、公布、通知される。

マムーにて、2006 年 8 月 25 日

コピー

SG/CD- - - - - 01

市役所- - - - - 01

D.P.U.H- - - - - 01

S/DOCAD- - - - - 01

関係者 - - - - - 31

文書保管所 - - - - 01/36

県知事

バンディアン・ドゥンブーヤ

訳注 : SR/CD - - - 地方分権化自治体/総事務局

D.R.U.H - - - 県・都市計画及び住宅局

S/DOCAD - - - マムー県文書保管/土地登記課

添付資料 2 詳細協議議事録

詳細協議議事録

【議事録 1】

日 時：2006年8月21日（月）午前 10:30

訪問先：国際協力省国際協力局

面会者：Moustapha Diallo（国際協力局次長）、Dienabou Saifon Diallo（二国間協力部長）
他 1 名

当 方：4名（小泉団員、安土通訳、ママドゥー派遣員、高橋）

協議内容：

- ・ 当方よりインセプションレポートに基き、今次予備調査団派遣の目的、内容、日程などについて説明。

<先方のコメント・説明など>

- ・ ギニアは日本国民から多大な援助を得ており、非常に感謝している。特に教育、保健医療、他の分野で、インフラ整備について協力をいただいている。また農業分野においても肥料の援助を受けている。
- ・ 国際協力省国際協力局としてもできるだけの支援をするので、何でも申し出てほしい。
- ・ 国際協力省には以下の3つの局がある。
 - ① 国際協力局・・・いわゆる窓口となる局
 - ② 経済統合局・・・他のアフリカ諸国との経済統合を調整する局
 - ③ パートナースHIP及び援助調整局・・・ドナー支援の効率化を図る局

【議事録 2】

日 時：2006年8月21日（月）午後 2:00

訪問先：技術教育・職業訓練省

面会者：Ibrahime Sankhon（Chef de Cabinet/Professeur de Lettres）、Modi Sory Barry（Conseiller Prncipal）、土木担当官、クヤテ SNIES 課長、ババ教員養成部長、SNIEM 課長

当 方：4名（小泉団員、安土通訳、ママドゥー派遣員、高橋）

協議内容：

- ・ 当方よりインセプションレポートに基き、今次予備調査団派遣の目的、内容、日程などについて説明。

<先方のコメント・説明など>

- ・ ギニア側のミニッツ署名者は技術教育・職業訓練大臣が適当だと思われるが、もし大臣が9月1日に不在なら自分（Ibrahime Sankhon）がする。
- ・ 遠い日本からわざわざ日本に来ていただいたことについて深く感謝申し上げる。皆様方にはできるだけ気持ちよく、いい仕事をしていただきたいと思っている。日本国民からは今まで多大な協力ももらっており、ギニアでも大変高く評価されている。今までに小学校建設、医療施設、道路、橋、その他の分野についてもすばらしい協力を得ており、心から感謝している。
- ・ 今回のマムーENI建設についても是非実現したいと思っている。マムー州への出張につ

- いて、技術教育・職業訓練省からも車輛1台を出し、数名アテンドさせたい。
- ・ 今回調査団のコンタクトパーソンとして本省のババ教員養成部長を任命する。必要なことがあればなんでも言っていただきたい。

【議事録3】

日 時：2006年8月21日（月）午後4:00

訪問先：初等中等市民教育省

面会者：Sékou Kaba（事務次官）、他1名（SNIES 幹部）

当 方：4名（小泉団員、安土通訳、ママドゥー派遣員、高橋）

協議内容：

- ・ 当方よりインセプションレポートに基づき、今次予備調査団派遣の目的、内容、日程などについて説明。

<先方のコメント・説明など>

- ・ 教育大臣に代わって今回の来訪に感謝申し上げる。日本政府と JICA は大切な援助のパートナーだと思っている。特に教育分野についてはこれまで多大な支援をいただいております。感謝の念に堪えない。
- ・ 今回の予備調査が対象とするマムー州 ENI 建設についても大きな期待を抱いており、強い関心を持っている。
- ・ 小学校の教員は不足しているが、マムー州 ENI の建設が実現すれば教員養成校の受入能力が向上する。
- ・ ギニアは EFA を推進しており 2015 年までに就学率 100%の達成を目指している。その目標を達成するためにも小学校と教員が必要であり、早く質の高い教員を十分な人数そろえたいと思っている。この ENI 建設が早期に実現され、そこに学ぶ学生を迎えたいと思っている。
- ・ SNIES が皆様と一緒に仕事をするようになるが、プロジェクト実現のために我々としてもできる限りの協力をしたい。また官団員が到着した時には是非ここに来てほしい。皆さんとまたお会いしたいと思っている。

<新規教員養成と現職教員研修>

- ・ ギニア国の新規教員養成と現職教員研修の担当は以下のように分かれている。

	新規教員養成	現職教員研修
初等中等市民教育省	—	○
技術教育職業訓練省	○	—

- ・ ENI のカリキュラムについては技術教育職業訓練省が作成しているが、教育省の初等教育局、カリキュラム研究所もそれに関っている。

<教員給与>

- ・ 小学校、中学校の教員給与は、教育省の予算から支払われている。ENI の教員給与は、技術教育職業訓練省の予算から支払われている。大学の教員給与は高等教育省の予算から支払われている。

<正規教員と契約教員>

- ・ かつて世銀の EFA 報告書には正規教員が 57%、契約教員は 43%とあったが、現在はそ

の割合は逆転しており、現在約 6 割が正規教員、約 4 割が契約教員である。教員不足と EFA の政策に基づいてそうしてきたが、これからは徐々に契約教員を正規教員（公務員）にしていきたいと考えている。

【議事録 4】

日 時：2006 年 8 月 28 日（月）午前 10:00

訪問先：技術教育・職業訓練省

面会者：M. Ibrahime Sankhon（Chef de Cabinet/Professeur de Lettres）、ババ教員養成部長
他 3 名

当 方：5 名（星野団長、高橋団員、小泉団員、安土通訳、大崎）

協議内容：

- ・ 当方よりインセプションレポートに基づき、今次予備調査団派遣の目的、内容、日程などについて説明。

<先方のコメント・説明など>

- ・ ギニア政府、ギニア国民を代表して調査団の来訪を歓迎するとともに、教育分野だけではなくインフラ分野に対するものを含め、これまでの日本からの支援に謝意を表す。日本からのプロジェクトの落成式等はギニアのメディアでも取り上げられることが多く、国民の認知度も非常に高い。
- ・ マムー州には、技術高等大学は最近建設したが、全国で唯一 ENI がない。ENI も整備し、マムー州の教育環境を整備することを強く望んでおり、日本からの支援で ENI が建設されれば、ENI の教員の給与はもちろんのこと、養成される教員の給与を含め、ENI の給与運営・維持管理をきちんと行うことを約束する。また、整地を含む建設予定地の確保・準備も約束する。
- ・ ギニア側のミニッツ署名者は技術教育・職業訓練大臣を予定している。

【議事録 5】

日 時：2006 年 8 月 28 日（月）午前 11:00-14:30

訪問先：技術教育・職業訓練省

面会者：ババ教員養成部長、

当 方：5 名（星野団長、高橋団員、小泉団員、安土通訳、大崎）

協議内容：

<先方のコメント・説明など>

（1）ENI の教員の確保

- （イ）ENI の教員には、座学担当教員と教育実習指導員がいる。両者ともギニア高等教育学院（ISSEG）で 1 年間の教育を受けて養成される。ただし、ISSEG 入学の資格要件は異なっており、前者は高校（後期中等教育）で 5 年以上の教職経験が、後者には小学校で 5 年以上の教職経験が求められる。
- （ロ）ギニア国の基準では、教育実習生 15 人に対して 1 人の教育実習指導員を配置する必要があるため、仮に ENI マムーで年間 300 人の小学校教員を養成する場合、20 人の指導員を配置する必要があるが、このうち 9 人については既に配

置しており、新規に養成する必要があるのは 11 人となる。(マムー州に ENI はないが、既存の ENI を卒業生がマムー州の小学校で教育実習を行っているため。)

(ハ) ISSEG は毎年決まった数の座学担当教員や教育実習指導員を養成しているのではなく、高等教育省は技術教育・職業訓練省からの要請数に応じて養成している。

(2) ENI 予算

EFA プログラム (IDA Credit) から各 ENI に一律 3,515,000GF/四半期が供与され、ギニア政府から各校の規模 (生徒数) に応じて 2,000,000GF/年程度が供与される。

(3) ENI 卒業生

(イ) 1998 年から 11 コーホート (7 コーホートが FIMG、5 コーホートが EFA) 13,000 人の卒業生を送り出している。座学を修了すれば卒業資格が与えられ、契約教員となる (教育実習を開始するときから契約教員)。

(ロ) 契約教員の正規教員化を進める大統領令が発令され、13,000 人の卒業生 (=契約教員) のうち 11,000 人を正規教員として採用した。

(4) 他ドナーからの支援 (技術協力を含む)

(イ) 世銀 : EFA プログラムを通じてインフラ整備、教材・備品・情報機器・車両の調達、教育モジュール作成支援

(ロ) UNESCO : 松浦事務局のイニシアティブによるサブ・サハラ・アフリカ教育支援プログラムの一環として教育モジュール作成支援

(ハ) アフリカ開発銀行 : インフラ整備、機材調達 (アフリカ開発銀行から調査団が派遣され、コンポーネント等について協議した後、現在は本部でコンサルタントが基本設計を行っている。)

(5) (当方よりインセプションレポートに基づいて、我が国の無償資金協力の制度について説明したのに対し、) 先方政府負担事項について精査して、必要な場合には日本側に相談させていただきたいが、その他の点については同意する。

【議事録 6】

日時 : 2006 年 8 月 29 日 (火) 午前 10:00-12:00

訪問先 : ENI デュブレカ

面会者 : Mme Diallo Kouliatou Bali 校長

当方 : 5 名 (星野団長、高橋団員、小泉団員、安土通訳、大崎)

<先方のコメント・説明など>

(1) ENI デュブレカの歴史

1976-1980 農学部

第 2 協和国時代 中等教育教員養成校 (仏語と数学の教師を養成)

1991-1995 ENI として小学校教員を養成

1996 ①施設規模、②教職員数を基準に、ボケ、デュブレカ、ファラナの ENI を閉鎖

1997 再開

- 2000 仏語、アラビア語の教員養成（養成期間 3 年）
- 2003- EFA の枠内で通常の教員養成
- 2004-2006 就学前児童教育と小学校教育を同時に担当できる教員の養成をパイロット ENI として実施（group scolaire）
→成功すれば全国に拡大
- 2004-2007 仏語、アラビア語の教員養成をパイロット ENI として実施
→成功すれば全国に拡大

（2） ENI デュブレカの概要

- ・ 教室数 6
- ・ バスケットボール、ハンドボールのグラウンド
- ・ 図書室（情報処理施設に改修予定）
- ・ キャンティーン（EFA の予算で建設して、民間に場所を有料で貸して民間が運営。学生は割引価格（1 年生は無収入）、一般市民は有料）
- ・ 階段教室（机、椅子はなし）
- ・ 既存の寄宿舎を教室に改修予定（寄宿制度が廃止されたのは、その分の予算を教員養成活動そのものに充当するため）

（3） 対象の学生

60%の学生がコヤ、コナクリから通学

ボファ、フリア、フォレカリア出身者は 5 人で 1 部屋を借りて共同生活

（4） 教員宿舎

4 家族分のアパートを ENI が準備（まだ世銀から正式な handover 受けてないから？）

（5） 予算

大きな修繕は別途予算が必要となるため、省に申請する。しかし、省の予算が不足しており必ずしも手当てされないため、EFA にも申請している。これまでに井戸の修理で EFA が予算を出してくれたことがある。

電気、市水は省負担

契約雇用者の給与は省からの定期配賦とは別に省が負担。ENI デュブレカにはガードマン 2 人、掃除婦 1 人、秘書 1 人、運転手 1 人。各人 100,000GF/月

（6） 車両の必要性

- ・ 教育実習校を学期初め、学期中間、学期末に訪問
- ・ 技術教育・職業訓練省での会合への出席
- ・ 各地で行われる校長会への出席
- ・ ENI の活動に必要な資機材の調達と運搬
- ・ 病人・怪我人の搬送
- ・ 維持管理費は EFA 予算から手当てするが十分ではない

（7） オートバイの必要性

-1999 交通費を支給

1999 世銀の協力でオートバイ供与

2004 世銀の協力で 1999 に供与されたオートバイを買い替え

- ・ 教育実習指導員が 20 人の実習生を担当

- ・各実習生につき、月2回の巡回指導を行う
- ・車両ではアクセスできないようなところが多いためオートバイが必要

【議事録7】

日時：2006年8月30日（水）午前09:45-10:00

訪問先：マムー州教育視学官事務所

面会者：M. Simon Pierre Goepagui 視学官

当方：5名（星野団長、高橋団員、小泉団員、安土通訳、大崎）

<先方のコメント・説明など>

調査団側から、本調査の目的が、①案件の妥当性の確認、②仮に案件が実施さらえた場合の裨益効果の確認、③プロジェクトサイトの確認である旨説明した。これに対し、視学官からは、調査団の来訪を歓迎するとともに、調査の円滑な実施のために協力を惜しまない旨の発言があった。

【議事録8】

日時：2006年8月30日（水）午前10:15-10:45

訪問先：マムー州庁舎

面会者：M. Alpha SOZ 官房長 (Directeur de Cabinet)、M. Kema TOURE 副官房長 (Chef de Cabinet)

当方：5名（星野団長、高橋団員、小泉団員、安土通訳、大崎）

調査団側から、本調査の目的を説明するとともに、プロジェクトサイトの整地等ギニア国側にも負担事項があることについて理解を求めた。

<先方のコメント・説明など>

1. 日本からは学校建設に限らず、非常に多くの分野で支援をいただいております、大変感謝している。調査団の来訪については、技術教育・職業訓練大臣から直接連絡を受けている。今回の調査の円滑な実施に必要な協力を積極的に行いたい。
2. ギニアの諺に「新しい建物が建てば、新しい進歩につながる。」というものがあるが、マムー州に小学校教員養成校が建設されれば、さまざまな可能性が広がると考える。
3. ギニアには貧困、保健・衛生、インフラ、教育等非常に多くの問題があるが、これを解決しなければ発展はあり得ない。教育に関して言えば、就学率の向上、施設の改善、優れた教員の養成が問題解決に必要であると考えており、今回の案件は非常に重要である。
4. 日本は予備調査の段階から地方自治体の声に耳を傾けており、他のドナーよりも日本のアプローチを高く評価している。

【議事録9】

日時：2006年8月30日（水）午前11:00-11:30（サイト踏査前）13:30-14:00（サイト踏査後）

訪問先：マムー県庁舎

面会者：M. Elhi Boubacartti Diallo 県庁次席 (Secrétaire Général Collectivité)

décentralisés)

当方：5名（星野団長、高橋団員、小泉団員、安土通訳、大崎）

サイト踏査前、当方より、本調査の目的を説明するとともに、プロジェクトサイトの整地等ギニア国側にも負担事項があることについて理解を求め、さらにサイト実地踏査にあたっての日本側の関心事項について説明した。また、サイト踏査後の報告では、当方より、①調査団は建設の容易さ、②ギニア国側負担事項の多寡、③教員養成校と社会の関わりという観点から、テリコ地区の候補地がプロジェクトサイトとしてより適切であると考える旨伝達した。

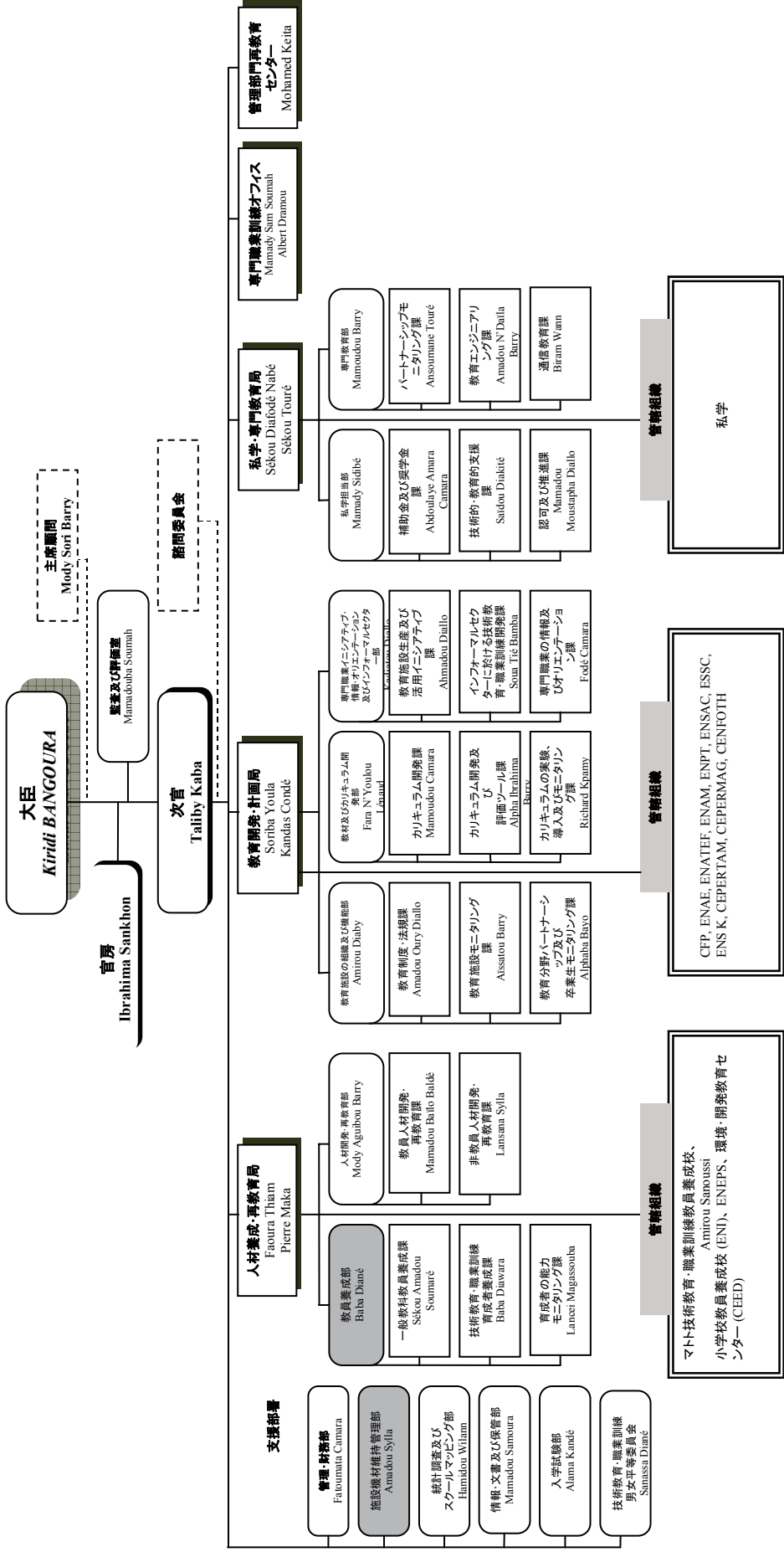
<先方のコメント・説明など>

（サイト踏査前）

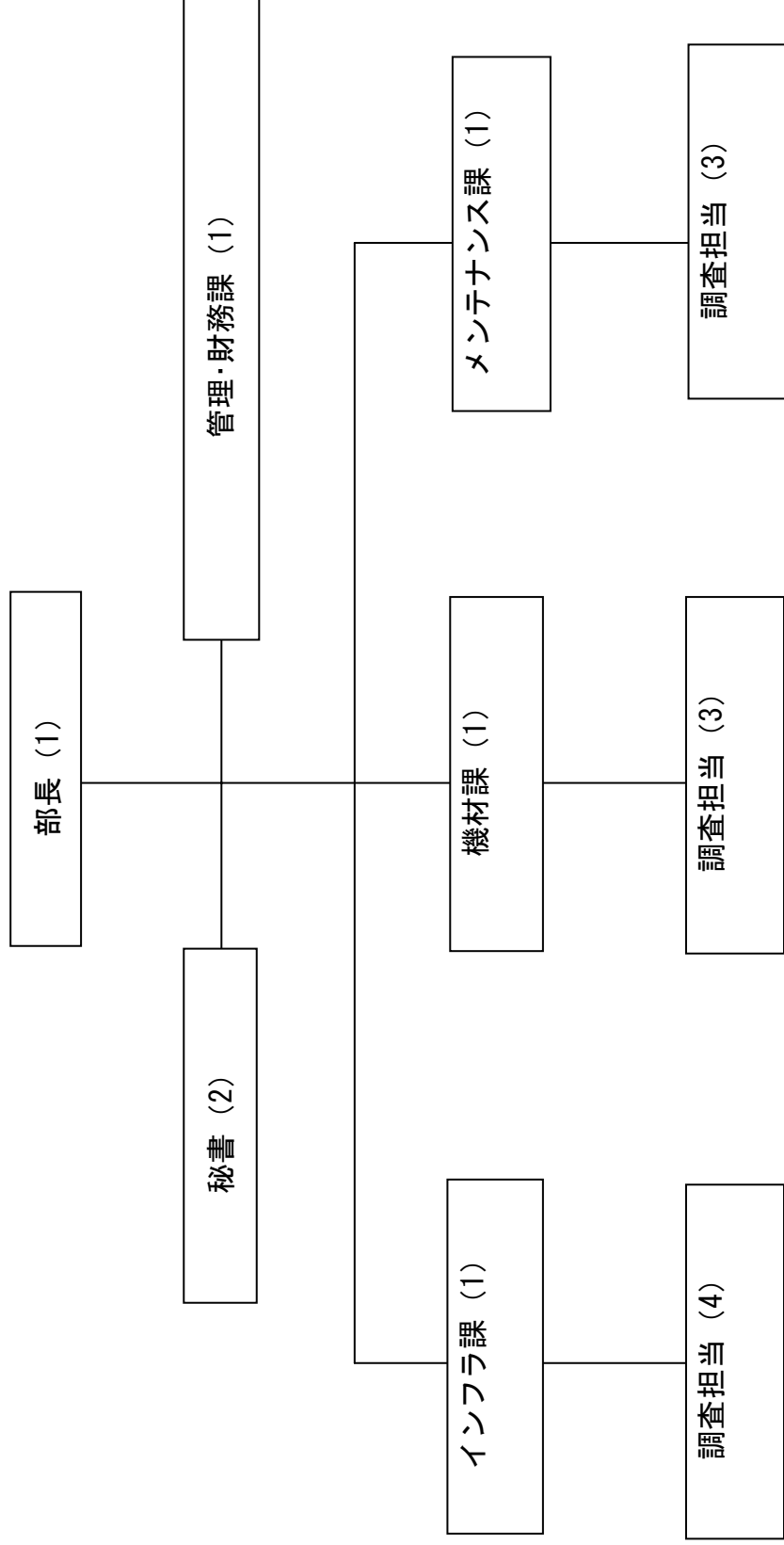
1. 今回の調査団来訪は、数日前にモスクでの礼拝時に紹介されたため、多くの住民に周知されている。
2. ENI マムーはマムー州だけではなく周辺の州の教員も養成することが考えられるため、本プロジェクトはマムー州だけではなく周辺の州も裨益する。
3. 子供を学校に通わせるのは親の義務であり、そのような環境を整備するのは行政の責務であり、我々も様々な努力をしている。本プロジェクトが実現して、より良い教育環境になるよう願っている。

添付資料 3 技術教育・職業訓練省組織図
施設機材維持管理部組織図

技術教育・職業訓練省



技術教育・職業訓練省インフラ・機材・メンテナンス部組織図



() : 人数

添付資料 4 授業時間と教科書の有無

授業時間と教科書の有無

	Disciplines (科目)	教科書の有無	授業時間 (h)		
			1-2年	3-4年	5-6年
1	Langage ou Elocution	有 (8教科を「フランス語」として1冊)	7	2.5	2.5
2	Lecture		7	5	2.5
3	Ecriture		2.5	2.5	1
4	Vocabulaire (語彙)		-	1	1.5
5	Grammaire – Conjugaison (文法・活用)		-	2	2.25
6	Orthographe		-	1	1
7	Expression écrite (rédaction)		-	1	2
8	Récitation (暗誦)		1	1	1
9	Chant (歌)	無	0.5	0.5	0.5
10	Calcul (算数)	有	5	5	5
11	Education Civique et Morale (公民・道徳)	有	1.25	1	1
12	Sciences d'observation (理科)	有	1	1	1.5
13	Dessin (図画)	無	0.5	0.5	0.5
14	Travaux Dirigés (工作)	無	1.5	1.75	2
15	Histoire (歴史)	有 (2科目で1冊)	-	1	1.5
16	Géographie (地理)		-	1	1.5
17	Education Physique (体育)	無	1.5	1	1.5
18	Récréation (レクリエーション)	無	1.25	1.25	1.25
合計			30h	30h	30h

科目別の教員用指導書 (全学年をまとめて各科目1冊ずつ)

	タイトル
1	Français (フランス語)
2	Chant (歌)
3	Calcul (算数)
4	Education Civique et Morale (公民・道徳)
5	Sciences d'observation (理科)
6	Dessin (図画)
7	Travaux Dirigés (工作)
8	Histoire (歴史)
9	Géographie (地理)
10	Education Physique et Sportive (体育・スポーツ教育)

学年別の教員用指導書 (全科目をまとめて各学年1冊ずつ)

	タイトル
1	Programme de l'Enseignement Elementaire: 1ème année (1年生指導用)
2	Programme de l'Enseignement Elementaire: 2ème année (2年生指導用)
3	Programme de l'Enseignement Elementaire: 3ème année (3年生指導用)
4	Programme de l'Enseignement Elementaire: 4ème année (4年生指導用)
5	Programme de l'Enseignement Elementaire: 5ème année (5年生指導用)
6	Programme de l'Enseignement Elementaire: 6ème année (6年生指導用)

添付資料5 カリキュラム詳細

教員養成カリキュラム（履修内容）

ブロック	科目	モジュール			時間 (h)
		No.	コード	学課	
平準化 (3ヶ月)	フランス語	M1	MN-FR-1-04	読み方	18
		M2	MN-FR-2-04	文法／語彙	54
		M3	MN-FR-3-04	活用・変化	36
		M4	MN-FR-4-04	正書法（綴字法）	36
		M5	MN-FR-5-04	書き方	36
	小計				180
	算数	M6	MN-MA-1-04	計算	36
		M7	MN-MA-2-04	図形	36
		M8	MN-MA-3-04	測定	18
	小計				90
平準化課程（3ヶ月）					270
ENIでの学習 (Formation professionnelle en institution : FPI) (6ヶ月)	フランス語 教育	M9	FPI-DF-1-04	コミュニケーションの一般的理論	36
		M10	FPI-DF-2-04	教材（作成と取り扱い）	36
		M11	FPI-DF-3-04	授業計画（事前学習）	18
		M12	FPI-DF-4-04	授業計画（学習）	18
		M13	FPI-DF-5-04	授業計画（CE）	18
		M14	FPI-DF-6-04	授業計画（CE）	18
	小計				144
	算数教育	M15	FPI-DM-1-04	教材（作成と取り扱い）	36
		M16	FPI-DM-2-04	授業計画	36
		M17	FPI-DM-3-04	問題の解法	36
	小計				108
	理科教育	M18	FPI-DST-1-04	実験（経験）及び技術の進歩	18
		M19	FPI-DST-2-04	授業計画	36
		M20	FPI-DST-3-04	教材（作成と取り扱い）	18
	小計				72
	社会教育	M21	FPI-DSH-1-04	基本概念	18
		M22	FPI-DSH-2-04	授業計画	18
		M23	FPI-DSH-3-04	教材（作成と取り扱い）	18
	小計				54
	教育学	M24	FPI-SE-1-04	教育概論	36
M25		FPI-SE-2-04	児童心理学	18	
M26		FPI-SE-3-04	学級運営	36	
M27		FPI-SE-4-04	学習及び理解	18	
M28		FPI-SE-5-04	学習評価	36	
小計				144	

	体育教育 (EPS)	M29	FPI-DEPS-1-04	授業計画及び体育活動	36
	芸術・文化教 (EAC)	M30	FPI-EAC-1-04	芸術的・文化的教育	36
	小計				72
	ENI内の研修	M31	FPI-SI-1-04	参与観察	30
		M32	FPI-SI-2-04	学級(授業)の責任	90
	小計				120
専門課程 (6ヶ月)					660
小学校で実習 (9ヶ月)	現場実習	M33	FP-SIP-1-04	授業実践	30
		M34	FP-SIP-2-04	ふりかえりとポートフォリオ	30
		M35	FP-SIP-3-04	教育及び事務文書の管理	30
		M36	FP-SIP-4-04	学校・周囲の関係に対する準備	30
実習課程 (9ヶ月)					120
補完研修 (3ヶ月)	フランス語教育	M37	FCI-DF-1-04	改訂プログラム内容の把握・強化	36
		M38	FCI-DF-2-04	補完的な教育学的戦略	36
	小計				72
	算数教育	M39	FCI-DM-1-04	図形、計算、測定に関する改訂プログラム内容の把握・強化	36
		M40	FCI-DM-2-04	補完的な教育学的戦略	18
	小計				54
	理科教育	M41	FCI-DST-1-04	改訂プログラム内容の把握・強化	18
		M42	FCI-DST-2-04	補完的な教育学的戦略	18
	小計				36
	社会教育	M43	FCI-DSH-1-04	教育方法	18
		M44	FCI-DSH-2-04	計画スキルの強化	18
	小計				36
	教育学	M45	FCI-SE-1-04	協調学習	18
		M46	FCI-SE-2-04	学習の失敗(留年、落第)	18
		M47	FCI-SE-3-04	形成的評価	18
		M48	FCI-SE-4-04	専門職業倫理と規則	18
小計				72	
補完研修課程 (3ヶ月)					270
総合計					1374

注：この時間割当は1日5時間の割合で月曜日から金曜日までの1週間を想定した設定である。

出所：MET-FP. 2004年6月. ENIプログラム (Programme formalisé des Ecoles Normales d'Instituteurs (ENI) 30-32 頁

**添付資料 6 ラベ E N I の第 5 期生専門課程
週間時間割**

ラベ ENI の第 5 期生 (Cohort 5) 専門課程 (6 ヶ月) 週間時間割

曜日	時間帯	教室 1	教室 2	教室 3	教室 4	教室 5	教室 6
月	8 - 10 時	フランス語	算数	理科	体育	フランス語	算数
	10 - 12 時	算数	フランス語	フランス語	算数	理科	理科
	12 - 14 時	理科	理科	算数	フランス語	算数	フランス語
火	8 - 10 時	フランス語	体育	フランス語	評価	学級運営	社会
	10 - 12 時	評価	フランス語	学級運営	理科	社会	フランス語
	12 - 14 時	社会	評価	理科	フランス語	フランス語	理科
水	8 - 10 時	体育	フランス語	算数	学級運営	算数	フランス語
	10 - 12 時	フランス語	算数	社会	算数	フランス語	学級運営
	12 - 14 時	算数	社会	フランス語	フランス語	評価	算数
木	8 - 10 時	学級運営	心理学	体育	フランス語	教育学	フランス語
	10 - 12 時	心理学	学級運営	フランス語	算数	フランス語	教育学
	12 - 14 時	フランス語	フランス語	心理学	教育学	算数	算数
金	8 - 10 時	算数	教育学	評価	心理学	体育	体育
	10 - 12 時	理科	算数	教育学	社会	理科	心理学
	12 - 14 時	教育学	理科	算数	理科	心理学	評価

出所：ラベ ENI 資料 (2006 年 4 月作成)

注：第 5 期生 6 学級を 6 教室で教える時間割である。

ラベ ENI の第 5 期及び 3 期生 (Cohort 3&5) 週間時間割 (2006 年 7 月 5 日から適用)

曜日	時間帯	第 5 期生					第 3 期生				
		教室 1	教室 2	教室 3	教室 4	教室 5	教室 6	教室 7	教室 8	教室 9	
月	8 - 10 時	体育	体育	教育学	算数	フランス語	算数	フランス語	理科	フランス語	
	10 - 12 時	算数	フランス語	フランス語	教育学	評価	心理学	心理学	学級運営		
	12 - 14 時	フランス語	算数	算数	フランス語	フランス語	心理学	評価	算数		
火	8 - 10 時	評価	CDI	体育	体育	フランス語	算数	算数	フランス語	社会	
	10 - 12 時	算数	評価	算数	フランス語	法規	フランス語	学級運営	算数	フランス語	
	12 - 14 時	フランス語	フランス語	フランス語	算数	算数	フランス語	社会	社会	法規	
水	8 - 10 時	フランス語	心理学	フランス語	算数	算数	フランス語	理学	理学	教育学	
	10 - 12 時	算数	フランス語	算数	フランス語	心理学	社会	社会	教育学	フランス語	
	12 - 14 時	休憩	算数	休憩	休憩	社会	理科	理科	フランス語	理科	
木	8 - 10 時	社会	フランス語	評価	フランス語	理科	教育学	教育学	体育	フランス語	
	10 - 12 時	フランス語	理科	社会	評価	学級運営	理科	理学	フランス語	心理学	
	12 - 14 時	理科	休憩	フランス語	社会	フランス語	フランス語	学級運営	理学	理科	
金	8 - 10 時	教育学	理科	理科	心理学	体育	体育	算数	法規	算数	
	10 - 12 時	CDI	教育学	心理学	理科	算数	算数	法規	算数	評価	
	12 - 14 時	休憩	休憩	休憩	休憩	休憩	休憩	休憩	休憩	休憩	
土	8 - 10 時	心理学	算数	理科	CDI	フランス語	法規	法規	フランス語	体育	
	10 - 12 時	理科	社会	CDI	理科	評価	心理学	心理学	算数	算数	
	12 - 14 時	休憩	休憩	休憩	休憩	休憩	休憩	休憩	休憩	休憩	

出所：ラベ ENI 資料 (2006 年 7 月作成)

注：第 5 期生 6 学級を 4 学級にまとめて 4 教室を使用、また第 3 期生への補完研修に 5 教室を使用する時間割である。

添付資料7 収集資料リスト

収集資料リスト

番号	名称	形態 図書・ビデオ 地図・写真等	オリジナル・ コピー	発行機関	発行年
1	Marche DAO#1・ST/PEPT/MET-FP/04 (契約)	図書	コピー	仏 ACIA 社作成 契約書	2005. 5
2	DAO#3・ST/PEPT/MET-FP/05 機材テンダー図書	図書	コピー	Ets Mou-Na 製作、教育省発行	2006. 4
3	DAO#3・ST/PEPT/MET-FP/05 機材テンダー図書	図書	コピー	iBEF 製作、教育省発行	2006. 4
4	LOI Code de l' Urbani sme (ギニア/都市計画法)	図書	コピー	ギニア政府	1998
5	Faranah ENI 施工テンダー図書	図書	コピー	CO. G. E. I/SARL 製作、教育省発行	2003. 9
6	Dubreka ENI 施工テンダー図書	図書	コピー	SERPAG s. a. 製作、教育省発行	2003. 9
7	Dubreka ENI 施工テンダー図書	図書	コピー	CO. G. E. I/SARL 製作、教育省発行	2003. 9
8	NZercore ENI 施工テンダー図書	図書	コピー	BATWESTAFRIC 製作、教育省発行	2004. 11
9	ENI 参考図書リスト	図書	コピー		
10	PASEB 6地域73学校建設プロジェクト	実施設計図書	コピー	CDE (建設JV) 発行	2005
11	Conakry町学校建設の為の単価費用一覧	単価明細書	コピー	ギニア政府	
12	PEPT (万人教育プログラム) 期別工事内訳	図書	コピー	ギニア政府	
13	2000. 01～2006. 08 ギニアフラン・レート表	図書	コピー	ギニア銀行	
14	ゲケドウENI建設 補足・概要	図書	コピー	アフリカ開発銀行 (BAD)	
15	調達契約に適用される税及び通関規制	図書	コピー	ギニア政府	
16	PEPT テクニカルノート	図書	コピー	ギニア政府	
17	維持管理及びメンテナンスガイドブック	図書	コピー	技術訓練・職業訓練省	
18	初等教育統計情報 2004 - 2005 (Informations Statistiques Enseignement Primaire Annee Scolaire 2004 - 2005)	図書	オリジナル (パンフレット)	初等中等市民教育省	2005
19	初等教育統計年鑑 (ANNUAL STATISTIQUE ENSEIGNMENT)	図書	コピー (製本)	初等中等市民教育省	2005

	PRIMAIRE: 2004-2005)						
20	初等教育統計年鑑暫定版 (ANNUAL STATISTIQUE ENSEIGNEMENT PRIMAIRE: 2005-2006)	図書	部分コピー	初等中等市民教育省		2006	
21	Liste des élèves - maîtres Contactualisés (契約教員 (教育実習生) リスト)	図書	オリジナル	技術訓練・職業訓練省		2005	
22	ENI 標準タイプ (PORTRAIT TYPE D'UNE ECOLE NORMALE D' INSTITUTEURS)	図書	コピー	技術訓練・職業訓練省 (和訳あり)		2005	
23	初等・中等教員養成及び再訓練に係る国家政策 (Politique Nationale de formation Initiale at Continue des Enseignant (e)s de l'Elémentaire et du Secondaire)	図書	オリジナル	技術訓練・職業訓練省 (ただし記載なし) (部分英訳あり)		2005	
24	教育予算 1998-2005 (Les dépenses publiques d'education par ministère selon leur nature 1998-2005)	図書	コピー	ギニア政府		2006	
25	技術教育・職業訓練省予算 (BUDGET DES 5 DERNIERES ANNEES (EN MILLIERS) HORS FINEX)	図書	コピー	技術訓練・職業訓練省		2006	
26	万人のための教育プログラムにおける ENI 教育実習生 (州別県別) 配置表 (Récapitulation des affectations des élèves-maîtres du EPT)	図書	コピー	技術訓練・職業訓練省			
27	実習指導官 (スーパーバイザー) リスト (Liste des CPMF superviseurs)	図書	コピー	技術訓練・職業訓練省			
28	公務員給与表 (GILLE SALARIALE DE LA FONCTION PUBLIQUE)	図書	コピー	ギニア政府			
29	Note sur L'Etat D'Avancement du Programme Education pour Tous (PEPT) (万人のための教育プログラム (PEPT) 進捗状況報告書)	図書	コピー	世界銀行 PEPT 実施ユニット (和訳あり)		2006	

30	質の基準をベースにした評価・計画のためのツール (RECUEIL D'OUTILS D'EVALUATION ET DE PLANIFICATION A LA BASE DES WRITERES DE QUALITE)	図書	コピー	初等中等市民教育省 (部分和訳あり)	2002
31	ギニア・ビジョン 2010 第2版 (GUNEE VISION 2010 V2)	電子データ	オリジナル	経済・財務・計画省 (部分英訳あり)	1996
32	ENI プログラム (Programme formalisé des Ecoles Normales D'Instituteurs)	電子データ	オリジナル	技術訓練・職業訓練省 (部分和訳あり)	2004
33	統計年鑑 (BULLETTIN DE STATISTIQUES)	電子データ	オリジナル	計画省	2004
34	児童・教員予測 (Projection Ratios Elèves/Maîtres)	電子データ	オリジナル	技術訓練・職業訓練省	2006
35	ENI における新規教員養成配置計画 (Projection de plan de formation/livraison de nouveaux- maîtres par les ENI)	電子データ	オリジナル	技術訓練・職業訓練省	2006